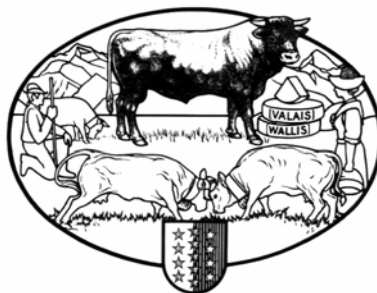


INFOS HERENS

1. NOUVELLE GESTION DU CONTRÔLE LAITIER



1.1. Motivation

A plusieurs reprises des éleveurs et notamment des jeunes éleveurs, poursuivant un but d'élevage orienté sur la production laitière se sont approchés du Comité et lui ont demandé d'entreprendre les démarches utiles pour leur offrir des prestations plus pointues dans la mise en valeur du contrôle laitier.

Ces éleveurs désiraient obtenir des informations complémentaires telles la teneur en cellules du lait et la teneur en azote non protéique. De plus, ils étaient intéressés à recevoir régulièrement ces résultats.

Le Comité a étudié cette demande et a conclu que notre organisation ne pouvait, pour des raisons financières, offrir ces prestations complémentaires. En effet, l'investissement en machines performantes dépassait et de loin les moyens financiers de notre organisation.

Vu ce constat, le Comité a chargé la gérance de rechercher des collaborations auprès des organisations sœurs. Cette recherche s'est concrétisée par une offre de la Fédération Holstein que le Comité a acceptée dans sa séance du 21 juillet 2005.

La convention prévoit notamment :

- Que notre organisation reconnaisse comme sien le règlement des épreuves de productivité laitière de la race Holstein (aujourd'hui déjà la teneur de notre règlement ne s'écarte que par quelques détails de celui de la Holstein).
- Que le contrôle laitier de notre race soit géré par la Holstein, soit :
 - ✓ gestion des contrôleurs
 - ✓ envoi des échantillons et des bulletins d'accompagnement aux contrôleurs

- ✓ analyses
- ✓ **Nouveau : transmission mensuelle aux exploitants des résultats de la dernière pesée**
- ✓ paiement des contrôleurs selon la méthode Holstein

- ✓ encaissement auprès des éleveurs de la finance d'inscription et des frais postaux.

- Que les résultats des lactations clôturées soient transmis sur support informatique au Herd-Book de notre race.
- Que les résultats mensuels soient accessibles en tout temps au moyen d'Internet par notre organisation.

Courant septembre, les contrôleurs ont été informés de cette nouvelle procédure et ont été conviés à un cours de formation.

La convention a pris effet au 1^{er} octobre 2005.

1.2. Analyses effectuées

Dans l'ancien système, seules étaient effectuées les analyses portant sur la teneur en matières grasses et en protéines du lait.

Le nouveau système informera en sus sur la teneur en lactose, la teneur en azote non protéiques (urée) et la teneur en cellules.

1.3. Informations à l'éleveur

Jusqu'à aujourd'hui, l'éleveur disposait **une fois par an**, des certificats de rendement laitier et de la liste des lactations clôturées par exploitation.

Avec le nouveau système, les éleveurs recevront **une fois par mois** deux feuilles d'information contenant les résultats de la dernière pesée, l'état des lactations en cours, la projection des lactations à 270 jours et la répartition des vaches selon la teneur en protéines et en azote non protéique.

1.4. Interprétation des résultats

L'interprétation des résultats figure sous point 8. Ne disposant pas de données suffisantes pour établir un exemple basé sur les résultats d'animaux Hérens, nous avons repris la documentation de la fédération Holstein.

1.5. Coût

Pour chaque vache soumise au contrôle, l'éleveur devra s'acquitter d'un montant de Frs 18.-, soit Frs 5.- de plus qu'auparavant. Cette différence permet d'obtenir chaque mois, par courrier A, les résultats de la dernière pesée, l'état des lactations en cours, les projections des lactations à 270 jours et la répartition des animaux selon la teneur en azote non protéique et en protéine. L'éleveur dispose dès lors d'un instrument performant pour la gestion de son troupeau tant au niveau de l'alimentation qu'à celui de l'assurance de la qualité du lait.

Le montant de Frs 18.- est, comme auparavant, retenu sur l'indemnité du contrôleur laitier qui l'encaisse soit auprès de l'éleveur soit auprès du syndicat.

Les frais postaux concernant l'envoi des échantillons sont facturés une fois par an directement aux éleveurs (facture annuelle). Ils devraient se monter à un maximum de Frs 5.- par mois.

2. REMISE DE DOCUMENTS

En annexe, vous sont remis 3 documents, soit :

- a/ La carte d'étable qui doit obligatoirement être présentée aux inséminateurs.
- b/ La liste des lactations clôturées par exploitation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004.
- c/ Le catalogue des nouveaux taureaux de testage établi par la Fédération.

3.2 Résultats par catégorie d'âge

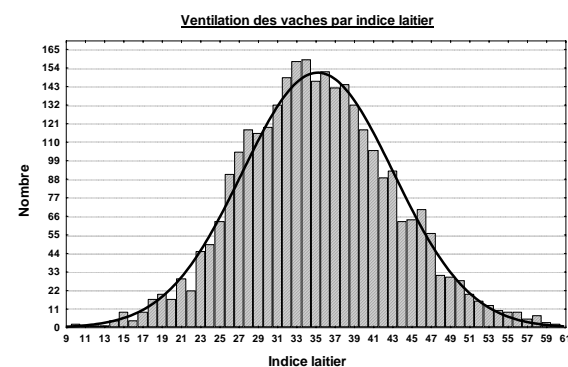
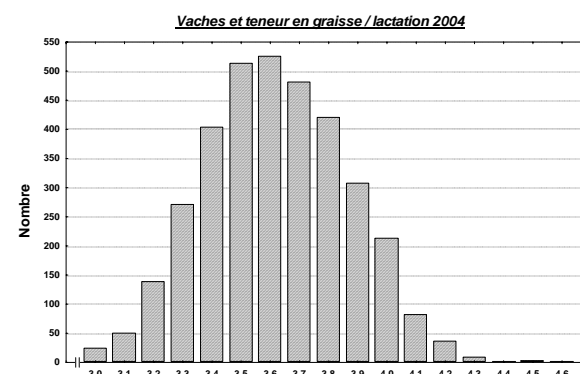
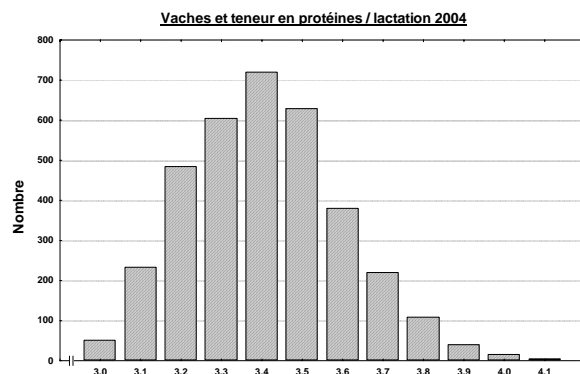
3'486 lactations ont été closes en 2004, dont 1'054 avec une durée de lactation de 240 jours et plus. Le tableau suivant informe sur la productivité moyenne des différentes classes d'âge :

Résultats des lactations 2004

Catégorie	Vaches soumises au contrôle	Dont avec 240 jours et +		Lait	% Mg	% Prot.	Indice Ø
		Nombre	%				
1.	818	305	37.3	2788	3.67	3.45	37.7
2.	626	194	31.0	3257	3.63	3.39	38.5
3.	535	130	24.3	3439	3.69	3.40	38.5
4.	431	125	29.0	3607	3.64	3.34	38.6
5. et +	1076	300	27.9	3839	3.65	3.35	39.0
Total et Ø	3486	1054	30.2	3351	3.66	3.38	38.4

3. MISE EN VALEUR DU CONTROLE LAITIER 2004

3.1 Ventilation des vaches selon leur teneur en protéines, en matières grasses et leur indice laitier



4. QUELQUES RAPPELS

4.1 Aptitude à la traite :

Les éleveurs intéressés peuvent demander le test d'aptitude à la traite pour leurs vaches.

4.2 Marquage :

Conformément au règlement du Herd-Book, les animaux **doivent être marqués par les secrétaires des syndicats ou par leurs substitués**. Dans le cas contraire, les naissances ne seront enregistrées qu'après confirmation de l'ascendance au moyen du test ADN.

4.3 Conditions d'admission au Herd-Book des mâles :

Pour la monte 2005 / 2006 **soit jusqu'au 31 mai 2006**, les taureaux doivent disposer au moins d'une génération d'ascendance (père et mère identifiés et inscrits au registre généalogique).

Pour la monte 2006 / 2007, l'utilisation de taureaux disposant de deux générations d'ascendance du côté paternel et d'une génération du côté maternel est admise **jusqu'au 31 mai 2007**.

Les saillies qui seraient effectuées avec des taureaux ne remplissant pas les conditions ne seront pas enregistrées et aucune carte SMM ne sera décernée.

4.4 Annnonce des veaux :

Pour faciliter la lecture et l'enregistrement des notifications de naissance, et pour éviter des erreurs, il serait souhaitable **d'utiliser l'étiquette autocollante de la BDTA** lors de l'annonce des veaux au moyen de la carte SMM.

4.5 Carte SMM et veaux d'engrais :

Afin d'éviter du travail inutile au Service du Herd-Book, il est instamment demandé aux éleveurs de signaler au moyen de la carte de saillie et de mise bas **la destination des veaux mâles en apposant une croix dans la case réservée à cet effet**.

5. ANNONCE DES REPRODUCTEURS MÂLES

Les éleveurs n'ayant pas annoncé les reproducteurs utilisés pour la présente période de monte, sont priés de le faire au plus vite, ☎ 027 / 606.75.40.

6. EXPO INTERRACES 2006

Les organisations d'élevage valaisannes ont décidé de reconduire **le 25 février 2006**, l'exposition interraces dans les halles de la Foire du Valais à Martigny.

7. TAUREAUX D'IA 2006

7.1 Taureaux de testage :

Ces sujets sont présentés en annexe.

7.2 Taureaux testés :

Les taureaux testés suivants seront à disposition. Le tableau ci-dessous informe sur leurs résultats de testage et sur la description de leur descendance

	Bufel	Jupier	Jumbo	Salomé	Turbo
Testage lait					
VE lait	13	69	196	179	78
VE Mg	0.17	0.11	0.08	-0.22	0.05
VE Prot.	0.07	-0.07	-0.01	0.06	0.02
Description de la descendance					
Haut. au garrot	92	107	97	75	97
Tour de poitrine	97	101	115	65	110
Longueur	81	101	98	71	93
Profondeur	96	102	118	62	107
Ampleur	89	99	111	63	106
Musculature	94	102	111	61	107
Jarrets	89	97	105	91	100
Paturons	107	94	97	89	110
Aplombs ant.	99	97	109	98	108
Aplombs post.	96	105	106	103	97
Avant-pis	92	102	113	129	96
Arrière-pis	108	102	104	119	94
Support	91	100	103	138	87
Texture	97	104	98	110	80
Forme trayons	94	93	104	111	89
Longueur	103	100	111	112	97
Répartition	102	103	112	117	97
Position	99	101	110	113	92